

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/01/2018

Publication : 12/01/2018

Pour l'autorité Compétente
par délégation

Membre des réseaux
Réserve de biosphère
(Unesco)
Géoparc mondial Unesco
Charte européenne
du tourisme durable
(Europarc)



Délibération 2018 CS 09 du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet : CONSEIL EN MOBILITE – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE PARC DU LUBERON ET LES EPCI PARTENAIRES

L'an deux mille dix-huit et le 9 janvier à 14h, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 3 janvier, se sont réunis à la Maison du Parc à Apt sous la présidence de Dominique SANTONI.

Le quorum était atteint avec 50 présents (39) ou représentés (11) pour 48 requis.

Etaient présents :

Mesdames Geneviève JEAN, Valérie DELONNETTE, Anne-Cécile REUS, Nadine SARTO-BARANCOURT, Marie-Thérèse CARMAGNOLE, Claire ARAGONES, Jacqueline COMBE, Anne-Marie CHEYREZY, Yolande PRIMO, Sabine GATIN, Michelle WOLFF, Gisèle MAGNE, Catherine SERRA, Dominique SANTONI, Noëlle TRINQUIER, Roselyne GIAI-GIANETTI, Nathalie CZIMER-SYLVESTRE

Messieurs Mickaël CAVALIER, Roland PETIET, Gino MORELLO, André BERGER, Didier PERELLO, Christian AUTARD, Alessandro POZZO, Michel RUFFINATI, Jacques DECUIGNIERES, Jean-Pierre LEROUX, Serge VANNEYRE, Claude BADOC, Alain CAHOUR, André BOUFFIER, Alain DEILLE, Max FAYET, Bernard FRAYSSINET, Pierre BENAS, Philippe BRESSANGE, Jean-Pierre BOYER, Daniel LECORNEC, Jean-Pierre PEYRON

Avaient donné pouvoir :

Mesdames

Gaëlle LETTERON à Nadine SARTO-BARANCOURT

Laurence DE LUZE à Geneviève JEAN

Marie-Elisabeth CHRISOSTOME à André BERGER

Christiane NAJI à Michel RUFFINATI

Stéphanie NEGREL à Christian AUTARD

Elisabeth AMOROS à Dominique SANTONI

Jacqueline BOUYAC à Stéphane SAUVAGEON

Messieurs

Pierre POURCIN à André BOUFFIER

Arnaud BOUTET à Valérie DELONNETTE

Jean-Daniel DUVAL à Jacqueline COMBE

Joël RAYMOND à Jean-Daniel DUVAL

Jean-François LOVISOLO à Noëlle TRINQUIER

Etaient excusés

Mesdames Paule DAPRES, Suzanne BOUCHET, Danielle BRUN

Messieurs Félix BOREL, Richard KITAEFF, Philippe DAUMAS, Julien AUBERT



Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex
Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • www.parcduluberon.fr

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009 et notamment ses objectifs B.2.12. « Améliorer et sécuriser les déplacements » et B.2.13. « se mobiliser pour obtenir une amélioration de la qualité de l'air » ;
Vu la délibération 2016CS77 du comité syndical du 29 novembre 2016 ;
Vu la convention financière n°1640C0304 du 11 juillet 2017 de l'ADEME PACA ;
Considérant l'intérêt pour le Parc du Luberon et les EPCI partenaires de l'opération de mettre en œuvre le programme de Conseil en mobilité cofinancé par l'ADEME PACA ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes du modèle de convention de partenariat devant lier le Parc du Luberon et chaque EPCI partenaire,
- **AUTORISE** la Présidente à signer cette convention et tout document nécessaire à la mise en application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

 La Présidente,

Dominique SANTI

Nombre d'annexe(s) jointe(s) : 1
- convention